

Questions au Feuilleton

comité de citoyens ou particulier, pouvant concevoir, mettre au point et administrer des projets dans les domaines susmentionnés, peut avoir droit à l'aide financière du Fonds de développement—alcool, tabac et drogue. c) Les programmes de recherche extérieurs de la Direction de l'usage non médical des drogues ont pour fonction principale de favoriser et de financer la recherche de données sur tous les aspects de l'usage non médical des drogues. La Direction s'intéresse surtout aux projets de recherche conduisant à la découverte de données scientifiques utiles aux programmes de prévention, de soins et de réadaptation relatifs aux difficultés provoquées par l'abus des drogues. L'application du projet est évaluée du point de vue scientifique, en tenant particulièrement compte de la précision de la méthodologie, y compris la description de l'objet modèle, des procédures, de l'analyse et de la conception statistique, lorsqu'il y a lieu. Les enquêteurs travaillant comme professeurs dans un établissement d'enseignement canadien, qui sont en rapport avec un établissement de soins reconnu, ou qui travaillent dans un laboratoire de recherche privé ou public peuvent demander une aide financière pour la recherche en vertu de ce programme. De temps à autre, des demandes d'aide financière présentées par des personnes moins qualifiées pour la recherche mais portant un intérêt particulier aux priorités de la Direction de l'usage non médical des drogues seront étudiées.

LE PROGRAMME SUR L'USAGE NON MÉDICAL DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES

Question n° 1212—M. Stanfield:

Quels sont, s'il y a lieu, les critères sur lesquels se fonde le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, dans le cadre du programme sur l'usage non médical des substances psychotropes, pour déterminer quels sont les groupes, associations, projets, organismes ou particuliers qui sont admissibles à une subvention ou à une aide financière relativement à: a) des projets d'information ou d'éducation traitant de l'usage non médical des drogues, b) des projets à caractère innovateur traitant des substances psychotropes (1975-1976), c) des études et recherches sociologiques ou biomédicales traitant de l'usage non médical des drogues?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): a), b) et c) Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question n° 1211.

LE RAPPORT SUR LES PENSIONS DE RETRAITE DES CHEMINOTS

Question n° 1251—M. Jones:

1. Le rapport sur les pensions de retraite des employés des chemins de fer sera-t-il déposé à la Chambre et, dans l'affirmative, quand?

2. Le retard mis à le déposer est-il dû à des difficultés de traduction et, dans l'affirmative, le gouvernement envisage-t-il de déposer immédiatement la version anglaise?

3. Le rapport sera-t-il adopté et, dans l'affirmative, quand?

[M. Lalonde.]

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): 1 et 2. Il n'est pas coutume de déposer les rapports de commissions industrielles d'enquête, mais le rapport avait été publié dans les deux langues officielles à l'intention de tous les intéressés y compris les députés à la fin de janvier 1977.

3. Il appartiendra à toutes les parties intéressées d'adopter ou non ce rapport après un examen soigneux de toutes ses incidences.

LES STOCKS DE POUDRE DE LAIT ET DE BEURRE

Question n° 1468—M. Baker (Grenville-Carleton):

Quels étaient les stocks de a) lait en poudre, b) beurre accumulés au Canada le 31 décembre 1976 et, pour chacune de ces denrées, où étaient-elles entreposées et en quelles quantités?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): a) Au 31 décembre 1976, les stocks de poudre de lait écrémé de la Commission canadienne du lait, sans compter les réserves du secteur privé, se répartissaient comme suit:

Province	Lb
Maritimes	1,818,100
Québec	249,140,850
Ontario	20,924,250
Manitoba	7,740,700
Alberta	13,802,350
Saskatchewan	3,460,150
Colombie-Britannique	546,900
Total au Canada	297,433,300

b) Au 31 décembre 1976, les stocks de beurre de fabrique de la Commission canadienne du lait, sans compter les réserves du secteur privé, se répartissaient comme suit:

Province	Lb
Maritimes	632,072
Québec	33,197,472
Ontario	6,308,792
Manitoba	520,408
Alberta	334,488
Colombie-Britannique	3,879,624
Total au Canada	44,872,856

LES PROGRAMMES D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

Question n° 1713—M. Howie:

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il institué un programme d'emplois d'été pour les étudiants en 1976 a) à l'échelle nationale, b) pour le Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, et dans chaque cas, (i) quelle en était la nature (ii) combien de personnes ont été engagées en vertu de ce programme et quels salaires recevaient-elles (iii) quel a été le coût de ce programme?